



HAL
open science

La géographie des limites médiévales dans le Nord-est de la Creuse : état de la recherche et pistes de réflexion

Etienne Ménager

► To cite this version:

Etienne Ménager. La géographie des limites médiévales dans le Nord-est de la Creuse : état de la recherche et pistes de réflexion. Mémoires de la Société des Sciences Naturelles et Archéologiques de la Creuse, 2023, 68, pp.133-149. hal-04837312

HAL Id: hal-04837312

<https://hal.science/hal-04837312v1>

Submitted on 13 Dec 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial 4.0 International License

MÉMOIRES
de la
SOCIÉTÉ DES SCIENCES
naturelles, archéologiques
et historiques
DE LA CREUSE

FONDÉE EN 1832
TOME SOIXANTE-HUITIÈME



Communications et activités
Année 2022

LA GÉOGRAPHIE DES LIMITES MÉDIÉVALES DANS LE NORD-EST DE LA CREUSE : ÉTAT DE LA RECHERCHE ET PISTES DE RÉFLEXION

Tout un chacun peut en faire le constat : la carte locale de la France telle que nous l'avons apprise à l'école primaire, fondée sur l'emboîtement commune-canton-arrondissement-département-région, a réellement explosé depuis trente ans : communautés de communes et autres formes de groupement (pays, communautés d'agglomérations, métropoles), communes nouvelles, refonte du découpage cantonal, fusion des régions, nouvelle géographie judiciaire et des services de l'État... Ce bouleversement des cadres territoriaux et administratifs pousse notre société à vouloir se rattacher à des cadres stables. Ainsi en est-il de l'échelon départemental, âprement défendu du fait, en partie, de sa longévité. Parfois, on recherche ces cadres dans une histoire plus ancienne. On serait tenté d'esquisser un premier parallèle avec l'époque médiévale : les territoires se recourent plus qu'ils ne se superposent. Mais vouloir trouver des réponses dans l'histoire n'est pas sans risque : nous plaquons des catégories d'analyse bien souvent étrangères à nos prédécesseurs.

En effet, les limites de la période qui nous intéresse, le second Moyen Âge (XI^e-XV^e), sont révolues. Elles furent de nature plurielle : politique, religieuse, juridique, linguistique, artistique, culturelle, etc. Faire leur géographie revient à décrire et à comprendre les rapports entretenus par l'homme avec l'espace au travers des territoires auxquels il appartient. La période du second Moyen Âge voit la notion de territoire passer d'un ensemble de lieux auxquels sont attachés les habitants à un espace délimité. De nos jours, pour représenter des limites, nous utilisons l'outil cartographique ; mais ce ne fut pas toujours le cas. Les médiévaux inscrivaient les limites par écrit et ce n'est qu'avec l'époque moderne et la renaissance cartographique que la carte telle que nous la connaissons, c'est-à-dire bâtie à partir de la géodésie, apparaît. Elle devient un outil d'unification du royaume et de l'État.

Les femmes et les hommes du Moyen Âge habitent un espace qui s'insère dans divers territoires, construits et tenus par de multiples acteurs. Au premier chef, l'Église apparaît comme la colonne vertébrale de la société médiévale. Par sa projection territoriale sur un espace immense, l'Occident médiéval, elle impose un cadre (le

diocèse, la paroisse) qui n'est aboli, en France, qu'à la Révolution. Les historiens ont souligné la bascule que constitue la réforme grégorienne dans cette entreprise¹. À partir de celle-ci, l'Église se mue en un véritable État entendu, au sens de Max Weber, comme un territoire sur lequel se projette une institution.

La réforme grégorienne entraîne également une reconfiguration du rapport à l'espace dans le pouvoir laïc. Insérés dans les relations féodo-vassaliques, les seigneurs font entrer leur fief, par le biais d'une succession d'hommages, dans de plus vastes ensembles territoriaux (ex : vicomté, comté, duché). À partir du XIII^e siècle, le renforcement du pouvoir royal et la construction de l'état moderne tend progressivement à imposer une forme de territorialité. Ainsi, les limites d'une seigneurie peuvent se superposer avec d'autres, selon que l'on se place à l'échelle locale ou du royaume. Tout au long du second Moyen Âge, la position d'entre-deux occupée par la Marche fait d'elle un espace tirailé entre prétentions territoriales aquitaines et royales².

D'autres acteurs encore opèrent selon une logique différente. L'installation des ordres religieux et militaires se fait sans vraiment tenir compte des limites précitées : abbayes, prieurés, granges, commanderies, etc., construisent des réseaux distincts. L'étude de ces derniers est utile, car elle permet de montrer la plasticité des limites.

Disons-le d'emblée, si ces questions de limites semblent en apparence simples, dans le détail, il n'en est rien.

La géographie historique a une longue tradition historiographique³. On entend par cette expression une géographie rétrospective des frontières d'États, des circonscriptions administratives ou des divisions ecclésiastiques⁴. La mise en carte des informations récoltées permet de proposer la reconstitution d'un passé géographique à un moment donné. Pour le département creusois, on ne compte plus les nombreuses productions cartographiques qui illustrent et enrichissent les textes depuis plus d'un siècle. Les historiens et historiens du droit

1 – Florian MAZEL et Michel LAUWERS, « Le dominium universel de l'Église », in *Nouvelle histoire du Moyen Âge*, Paris, 2021, p. 321-333.

2 – Bernadette BARRIÈRE, « Le comté de la Marche. Une pièce originale de l'héritage Lusignan », in *Limousin médiéval le temps des créations : occupation du sol, monde laïc, espace cistercien recueil d'articles*, Limoges, 2006, p. 379-388.

3 – Christian DELACROIX, François DOSSE, Patrick GARCIA et Nicolas OFFENSTADT, *Historiographies I : concepts et débats*, Paris, 2010, p. 153-161.

4 – Charles HIGOUNET, « La géohistoire », in *L'histoire et ses méthodes*, Paris, 1961, p. 68-91.

ont été les principaux producteurs de cartes, publiées à l'occasion de grands travaux : recueil de sources, atlas, thèses.

Depuis les années 1990, une nouvelle géographie historique semble apparaître, dans le sillon épistémologique du *spatial turn*. De nombreuses problématiques sont renouvelées, quelles que soient les périodes. Dans le même temps, la cartographie a profité des progrès informatiques avec l'introduction des SIG (Système d'information géographique) dans les sciences humaines. Mais assistons-nous à un renouvellement de la discipline ou un simple regain d'intérêt pour celle-ci ? À première vue, en dépit d'une production abondante, force est de constater que les espoirs nourris ne semblent pas se concrétiser, pour l'instant, par un renouvellement de fond de la géographie historique médiévale.

Pour illustrer ces enjeux, nous avons choisi de prendre comme fenêtre d'observation le nord-est de la Creuse qui fait partie de la zone d'étude couverte par notre travail de thèse⁵. Ce quart du département⁶ ne présente guère d'unité au cours de la période étudiée. Le nord-est de la Creuse s'inscrit à l'époque médiévale dans un enchevêtrement de territoires, en limite de diverses provinces. Où se termine la Marche ? Où commence le Berry ? le Bourbonnais ? Jusqu'où s'étend la Combraille ? Par sa position limitrophe, s'intéresser à cet espace n'est pas dénué d'intérêt. De plus, celui-ci a souvent été délaissé par l'historiographie : soit il a été caractérisé comme un agrégat de périphéries car subissant des influences extérieures, soit, se situant en bordure des zones étudiées, les limites cartographiées sont imprécises⁷.

Ainsi, il apparaît nécessaire de s'interroger sur les enjeux soulevés par la géographie des limites médiévales et sa cartographie. Un bilan de la production cartographique produite depuis la fin du XIX^e siècle s'avère nécessaire avant de discuter de ses atouts et freins. Puis, seront

5 – Thèse en cours : Étienne MÉNAGER, *Entre Berry, Marche et Bourbonnais : construction des territoires et dynamiques spatiales dans une société féodale (XI^e-XVI^e siècle)*, dir. Damien Carraz, Toulouse, Université Toulouse Jean Jaurès, TESC – FRAMESPA.

6 – Dans un rectangle compris entre Bonnat, Chénérailles, Évaux-les-Bains et Boussac.

7 – Voir en particulier Guy DEVAILLY, *Le Berry du X^e siècle au milieu du XIII^e : étude politique, religieuse, sociale, et économique*, Paris, 1973 ; Michel GUILLEMAIN, *Recherches de géographie historique sur les justices seigneuriales et les fiefs aux confins du Berry, du Bourbonnais et de la Combraille (XIII^e-XVIII^e siècles)*, Thèse de 3^e cycle, Paris IV, Paris, 1973 ; René GERMAIN, *Les campagnes bourbonnaises à la fin du Moyen âge : 1370-1530*, Clermont-Ferrand, 1987 ; Françoise MICHAUD-FRÉJAVILLE, *Économie et vie rurales en Berry à la fin du Moyen Âge*, Thèse d'État, Université Paris I, Paris, 1997.

envisagées quelques pistes pour l'avenir de la cartographie et plus largement de la géographie historique.

UNE PRODUCTION CARTOGRAPHIQUE RÉVÉLANT UN INTÉRÊT CERTAIN POUR LA GÉOGRAPHIE MÉDIÉVALE

Tous les sujets ont été peu ou prou cartographiés, de la limite de diocèse à celle du comté, en passant par les « frontières » linguistiques.

Le diocèse : héritier de la civitas ?

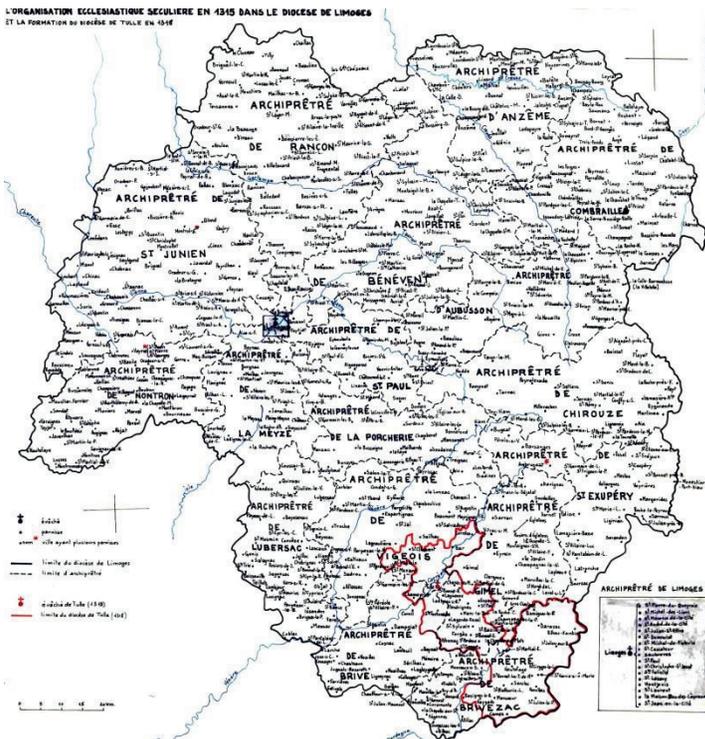


Figure 1 : L'organisation ecclésiastique séculière en 1315 dans le diocèse de Limoges
Auteur : Robert-Henri Beautier. Source : unilim.fr/atlas-historique-limousin

Les contours du diocèse de Limoges ont été dessinés depuis fort longtemps déjà, sous l'Ancien Régime. Robert-Henri Beautier en a proposé un tracé relativement précis. Toutefois, la géographie ecclésiastique est encore imprégnée d'un postulat tenace : le « mythe » de la continuité territoriale. L'Église aurait été dans la longue durée la dépositaire de la territorialité romaine. Ainsi, les diocèses médiévaux seraient les héritiers des anciennes *civitates*

romaines (la cité des Lémovices aurait débouché sur le diocèse de Limoges), les *pagi* antiques auraient été repris par les archidiaconnés et doyennés, tandis que c'est sur les *villae* et *fundi* que se seraient formées les premières paroisses, dont les communes révolutionnaires seraient les filles. Cette continuité entre Antiquité et Haut Moyen Âge des structures territoriales s'inscrit dans une longue tradition commune aux historiens, juristes et géographes qui est exprimée au XIX^e siècle, d'abord par Benjamin Guérard, Jules Desnoyers avant d'être reprise par Auguste Lognon et Camille Julian. Ce *topos* continue d'alimenter les analyses régressives de l'espace, par exemple en partant du parcellaire contemporain pour interpréter la formation du réseau paroissial et l'ancienneté des paroisses à partir de la forme des communes actuelles. On tombe ici dans une vision téléologique ou anachronique qui nie le fait qu'un territoire se construit par des pratiques et ne dure que si l'usage pour lequel il a été créé conserve un sens pour la société. Pourtant, les recherches récentes sur les origines de la paroisse et du diocèse, ont rebattu en brèche ce *topos*⁸. Florian Mazel a d'ailleurs pris comme exemple la thèse de Michel Aubrun consacrée à la genèse du diocèse de Limoges en pointant les défauts de son appareil justificatif (le concile de Chalcédoine, les *Pouillés* de la fin du Moyen Âge et la toponymie)⁹. Il faut redoubler de prudence quant à la signification de ces limites, qui ne demeurent rien d'autre que des indicateurs et ne disent rien de la pratique de l'espace des médiévaux. En outre, la continuité des limites territoriales limousines de l'Antiquité au Moyen Âge a été réexaminée¹⁰. Le tracé de la cité antique des Lémovices a été interrogé et des modifications proposées. Pour Patrick Léger¹¹, les cours d'eaux – comme le Cher ou la Petite Creuse au nord-est du département – matérialisent la frontière entre les peuples, ce que semble suggérer la carte proposée par Florian Baret qui tient compte du relief et des cours d'eaux¹². La limite du diocèse telle qu'elle est communément admise ne semble pas, quant à

8 – Florian MAZEL, *L'évêque et le territoire : l'invention médiévale de l'espace (V^e-XIII^e siècles)*, Paris, 2016.

9 – Michel AUBRUN, *L'ancien diocèse de Limoges des origines au milieu du XI^e siècle*, Clermont-Ferrand, 1981 ; F. MAZEL, *L'évêque et le territoire...*, *op. cit.*, p. 160-183.

10 – Stéphanie GUÉDON et Anne MASSONI, « Les limites territoriales en Limousin, de l'Antiquité au Moyen Âge : introduction », *Siècles*, 50, 2021.

11 – Patrick LÉGER, « Origines de frontières entre Lémovices, Bituriges et Arvernes dans le département de la Creuse », *Siècles*, 50, 2021.

12 – Florian BARET, « Agglomérations « secondaires » et limites de cité : réflexions sur l'apport d'une étude territoriale des agglomérations pour la définition des limites de cité. Exemple de la cité des Lémovices », *Siècles*, 50, 2021.

elle, se déplacer. Si ces propositions présentent des réajustements possibles, elles ne remettent pas fondamentalement en cause la permanence globale des limites : c'est la pratique de l'espace qui change, plus que les contours.

Le pouvoir laïc : des limites « incartographiables » ?

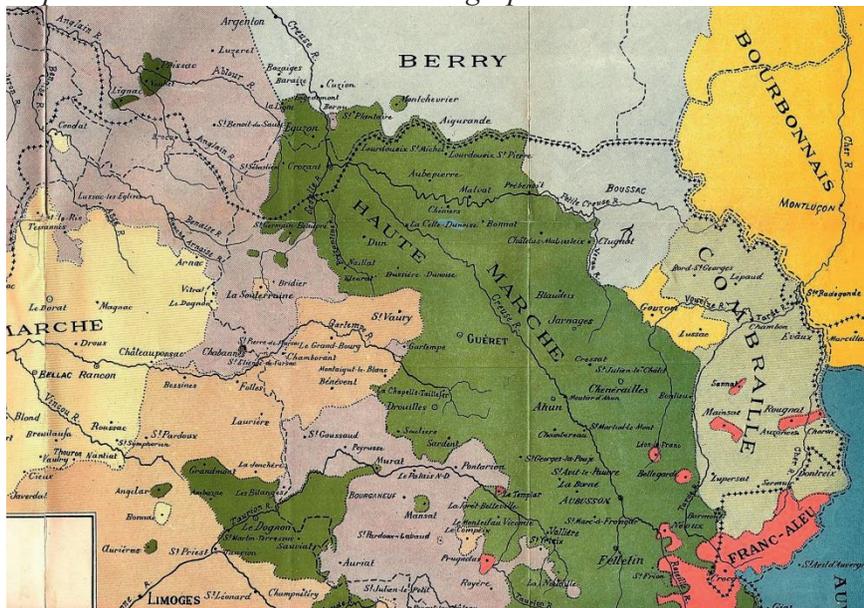


Figure 2 : [Détail] Le Comté de la Marche aux XIV^e et XV^e siècles
Auteur : Antoine Thomas, 1910

Source : Antoine Thomas, Le comté de la Marche et le Parlement de Poitiers : 1418-1436. Recueil de documents inédits tirés des Archives Nationales précédé d'une étude sur la géographie historique de la Marche aux XIV^e et XV^e siècles (avec carte en couleurs), Paris, 1910, hors texte.

La mutation féodale ayant entraîné un éclatement du pouvoir, cartographier des principautés sans unité apparaît plus délicat. Il est donc bien difficile de dégager une carte de synthèse car les limites de seigneuries et de principautés présentent une certaine plasticité du fait de la complexité des rapports féodaux et d'une longévité bien plus courte que le maillage ecclésiastique. Antoine Thomas s'y est quand même essayé en proposant une carte du comté de la Marche aux XIV^e et XV^e siècles en couleur dès 1910. Robert-Henri Bautier est parvenu à un tracé similaire dans son projet d'*Atlas historique du Limousin* au cours des années 1970. Il arrive cependant que les limites départementales entraînent une simplification des limites anciennes. C'est le cas de la seigneurie de Déols, située pour sa majeure partie en Berry – donc dans les départements de l'Indre et du Cher actuels –

mais dont relève Boussac. Ainsi, c'est une erreur de la part de Guy Devailly que d'avoir calqué les limites méridionales du Berry sur les limites départementales. Plus complexe, certains territoires échappent à une délimitation précise. C'est le cas de la Combraille, dont l'influence s'étend entre les actuels départements de la Creuse, du Puy-de-Dôme et de l'Allier¹³. Si la Combraille présente une unité géographique (vallonnement et réseau hydrographique dense), elle n'en demeure pas moins disputée et morcelée sur le plan politique. Plus récemment, les travaux de Christian Rémy sur le Limousin administratif et l'aristocratie l'ont amené à préciser l'emprise spatiale des principautés et sénéchaussées, très évolutive au fil des décennies¹⁴. L'auteur rappelle qu'une géographie historique des pouvoirs vicomtaux ne peut proposer de cartographie qu'à partir du XIV^e siècle. À l'échelle des seigneuries, c'est encore plus difficile, il faut attendre la fin du siècle suivant pour espérer connaître les limites de châtelainies. Avant, tenter de cerner les contours d'une seigneurie avec ses limites de justice n'est en général pas possible en raison de l'absence de mention dans les sources. Des historiens, tels que Michel Guillemain, y ont consacré plusieurs travaux pour aboutir finalement à un résultat relativement convaincant pour la période moderne mais assez décevant pour l'époque médiévale¹⁵. Pierre Villard, dans sa thèse consacrée aux justices seigneuriales de la Marche a été plus prudent et n'a suggéré que des contours et des listes de lieux. En définitive, la seigneurie reste un défi cartographique. Les hommages et dénombremens rappellent qu'avant toute chose une seigneurie s'énumère et ne se figure pas. Ce patrimoine émietté est une somme de droits avant d'être un territoire. Il ne peut y avoir d'aplats rassurants mais uniquement des semis de points. Charles Higounet exprime clairement cette idée : « les principautés territoriales ne constituaient nullement ces beaux ensembles aux teintes plates cernés d'un tireté précis, de nos atlas historiques ; enclaves, seigneuries

13 – Samuel GIBIAT, « De la Combraille aux Combrailles ou la résilience d'une identité territoriale de marches », in *Marches, limites, frontières en France centrale : actes du 73^e Congrès de la Fédération des sociétés savantes du centre de la France à Guéret, les 19, 20, 21 mai 2017*, Guéret, 2017, p. 121-137.

14 – Christian RÉMY, « L'ancrage territorial de l'aristocratie limousine (XI^e-XVI^e siècles) : quelques réflexions », *Siècles*, 38, 2013 ; Christian RÉMY, « Genèse médiévale du Limousin administratif. Les circonscriptions royales (XIII^e-XVI^e siècles) », *Siècles*, 50, 2021.

15 – M. GUILLEMAIN, *Recherches de géographie historique sur les justices seigneuriales et les fiefs aux confins du Berry, du Bourbonnais et de la Combraille (XIII^e-XVIII^e siècles)...*, op. cit.

éparpillées, marches séparantes, superpositions de droits étaient le lot commun¹⁶ ». En somme, il est chimérique de vouloir trouver *la* carte qui regroupe ces limites.

D'autres limites

Enfin, d'autres limites ont été proposées puis reprises sans avoir été véritablement réinterrogées à la lumière des sources. C'est le cas de la limite juridique – entre droit écrit et droit coutumier – et de la limite linguistique, entre langue d'oïl et d'oc, sur laquelle nous reviendrons. Ce rapide tour d'horizon nous montre que la géographie historique médiévale a suscité une production cartographique abondante. Rappelons encore que la carte est le reflet d'une époque et de sa pensée scientifique : sa réutilisation, plusieurs décennies après sa production, doit donc s'accompagner d'un examen critique à la lumière de l'historiographie et des avancées scientifiques.

UNE CARTOGRAPHIE INADAPTÉE À LA SOCIÉTÉ MÉDIÉVALE ?

Un apport limité par « le scrupule cartographique des médiévistes »

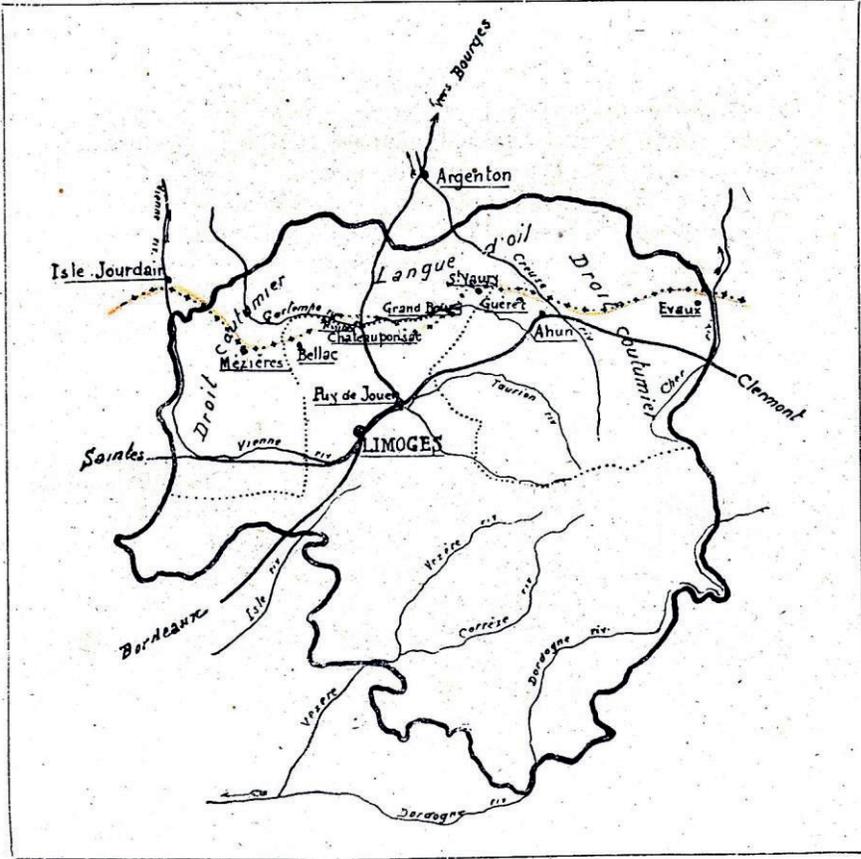
Patrick Boucheron en a fait le constat : les médiévistes sont habités par un scrupule cartographique¹⁷. D'une manière générale, on peut dire que ce qui a limité une production cartographique ambitieuse est, d'une part, une forme d'autocensure des médiévistes à proposer des cartes, de peur de ne pas être assez précis (une « facilité aréolaire » nous dit Boucheron) et, d'autre part, un sentiment d'insatisfaction et de perplexité quant à la carte proposée (le « scrupule pointilliste »). C'est parce que cette géographie exige une localisation stricte des lieux qu'elle rend la tâche complexe. Nonobstant un intérêt certain pour la géographie historique, on regrette que l'apport de la cartographie soit resté relativement limité. La fonction de la carte se cantonne à des fins plus illustratives que démonstratives. Le croquis de situation présente un langage cartographique (figurés, couleurs, etc.) pauvre : peu de figurés ou de variété dans le choix des figurés utilisés (ponctuel, linéaire, zonal). La grande majorité des cartes servent surtout à localiser. Parfois, le simple tracé linéaire représenté est hypothétique.

16 – C. HIGOUNET, « La géohistoire »..., *op. cit.*, p. 77.

17 – Patrick BOUCHERON, « Représenter l'espace féodal : un défi à relever », *Espace Temps*, 68-1, 1998, p. 59-66.

Le sens de la carte

Bien souvent, le langage cartographique ne se suffit pas à lui-même et la carte n'appuie la démonstration qu'en lisant le texte qui l'accompagne (ex : une description de limite), ce qui peut faire redite. Pire, il arrive que le langage cartographique produise indépendamment du texte un sens différent, voire opposé à celui-ci.



- Chaussées romaines : —————
- Limite de la langue d'oc : + - + - + - + - +
- Limite du droit écrit :

Figure 3 : Les limites linguistique et juridique en Limousin
Auteur : Alfred Leroux, 1919

Source : Alfred Leroux, *Géographie statistique et historique du Pays Limousin, depuis les origines jusqu'à nos jours*, Limoges, 1919, p. 157.

C'est notamment le cas des tracés linéaires présents sur les cartes linguistiques. Même si Alfred Leroux précise que la limite n'est pas demeurée immobile à travers les siècles et n'a pas de valeur séparative absolue, le choix de ce figuré reflète l'idée d'une séparation qui, aux yeux de l'auteur, est la ligne médiane d'une zone linguistique neutre, de largeur variable, entre parler de la France du nord et celui de la France du sud¹⁸. Ce qu'Alfred Leroux délimite ici est la zone linguistique du Croissant. Si son existence est avérée pour l'époque contemporaine, ce n'est pas le cas de la période médiévale. De plus, penser la réalité du Croissant au Moyen Âge nécessite de nous interroger sur la façon dont nous représentons la limite. En effet, les limites linguistiques dessinées sur les cartes apparaissent le plus souvent comme des frontières. Guylaine Brun-Trigaud a montré dans sa thèse que la limite entre langue d'oc et d'oïl dans la zone concernée par le Croissant a d'abord été vue comme une « ligne de démarcation » avant de devenir une « zone intermédiaire »¹⁹. Selon Léonard Dauphant, ce problème est avant tout d'ordre cartographique. Il va même jusqu'à dire que les cartes linguistiques sont « le pire exemple de mauvais usage [...] »²⁰ ! Les isoglosses, formées de lignes, donnent l'impression d'un *continuum* dialectal. Projetées sur une carte, elles forment des limites linéaires et deviennent des frontières fantasmées. Il y a là un double problème de traduction et de lecture : la carte produit du sens indépendamment de la réflexion du cartographe. Ce problème pourrait être résolu par l'adoption d'un dégradé plutôt qu'une ligne.

À regarder l'ensemble des cartes présentées, nous pouvons nous demander ce qu'on voulut faire dire à cette cartographie. Il nous semble que la carte eut pour finalité de donner des cadres et des repères avec, dans une certaine mesure, la volonté de montrer une « permanence » de l'espace au fil des siècles. On alla parfois jusqu'à interpréter ces limites comme des frontières. Le vocabulaire employé s'inscrit d'ailleurs dans le registre militaire : front, limite, avancée, recul, ligne Maginot peut-on lire dans les textes accompagnant les cartes. Enfin, on chercha à confirmer le tracé linéaire de la carte par des traces (bornes, limites naturelles, noms) visibles dans le paysage

18 – Alfred LEROUX, *Géographie statistique et historique du Pays Limousin, depuis les origines jusqu'à nos jours*, Limoges, 1919, p. 160-163.

19 – Guylaine BRUN-TRIGAUD, « Les enquêtes dialectologiques sur les parlers du "Croissant" : corpus et témoins », *Langue Française*, 93, 1992, p. 23-42.

20 – Léonard DAUPHANT, « La carte outil heuristique. L'exemple du royaume de France à la fin du Moyen Âge. Communication à la journée d'études Clio en carte 1 », Mulhouse, 2013, p. 2.

ou la toponymie, sans résultat probant. En effet, les sources médiévales permettent rarement de dessiner un tracé précis.

Des rapports au territoire complexes

En réalité, le problème est mal posé. L'incapacité à tirer des sources médiévales un tracé linéaire ne traduit pas le caractère lacunaire ou inexact de la documentation mais montre au contraire que les médiévaux ne pensaient pas le territoire de la même façon que notre société contemporaine. D'une part, les médiévaux étaient attachés personnellement au territoire. Par exemple, les hommages rendus par les vassaux à leur seigneur permettent de mesurer le rayonnement du châtelain. Si les seigneurs contrôlent plusieurs châteaux, ils ne mentionnent que le titre qui justifie l'acte, ce qui montre une territorialisation du pouvoir seigneurial²¹. D'autre part, les médiévaux connaissaient les limites des territoires auxquels ils appartenaient et n'avaient pas toujours besoin de les coucher par écrit. Les fourches patibulaires étaient toujours placées en limite de juridiction seigneuriale, les témoignages dans les procès montrent que les usagers de l'espace avaient conscience de l'existence de limites : route, rivière, arbre remarquable, bois, fossés. Ces points de repères servaient à mettre fin aux litiges en cas de désaccords majeurs.

Au fond, l'interprétation procède de l'échelle à laquelle on observe les rapports à l'espace. Certaines sources sont exploitables à l'échelle locale. Par exemple, l'évolution des paysages ruraux a été l'objet d'abondants travaux d'historiens. Les terriers permettent de connaître l'emprise foncière des exploitations. C'est ce qu'a fait David Glomot dans sa thèse consacrée à la Haute-Marche et sa société à la fin du Moyen Âge²². À l'échelle d'une paroisse ou d'une seigneurie, il a montré que ce qui sépare les hameaux les uns des autres sont les immenses landes communes qui forment la dernière ceinture paysagère autour des habitations, après les parcelles de culture et les prés. Aujourd'hui, nous avons besoin d'un panneau de signalisation pour nous indiquer que nous entrons dans un hameau !

Au final, il apparaît que la rigueur imposée par les SIG n'a fait que renforcer la volonté de précision et du coup la fixité des cartes au lieu de nous pousser, au contraire, à proposer des cartes synthétiques et schématiques.

21 – C. RÉMY, « L'ancrage territorial de l'aristocratie limousine (XI^e-XVI^e siècles) : quelques réflexions »..., *op. cit.*

22 – David GLOMOT, « Héritage de serve condition », *une société et son espace. La Haute Marche à la fin du Moyen Âge*, Limoges, 2013.

VERS UNE CARTOGRAPHIE DYNAMIQUE ET DE TRAVAIL AU SERVICE D'UNE GÉOGRAPHIE RENOUVELÉE

Pour renouveler la géographie historique et sa cartographie, plusieurs pistes sont envisageables.

Quelques pistes

Sans revenir sur la relation étroite et féconde qui fut celle de l'histoire et de la géographie, signalons qu'un dialogue sur des bases renouvelées entre ces deux voisines est souhaitable et souhaité²³. Fernand Braudel et d'autres après lui ont tenté d'apporter une réponse pour sortir des impasses de la géographie historique en promouvant la géohistoire. La géohistoire se définit comme une analyse des sociétés sur le temps long et à différentes échelles qui s'intéresse aux interactions entre les dimensions géographique et historique. L'hypothèse fondatrice est qu'un événement ne peut être compris s'il n'est situé géographiquement, s'il n'est mis en position relative que par rapport à d'autres lieux sociaux et, réciproquement, qu'un lieu ne se comprend que dans un scénario l'articulant à d'autres moments. La géohistoire est une histoire « totale » dans la mesure où elle fait traverser les tableaux géographiques rétrospectifs par les événements de l'histoire politique²⁴. Sans que la méthode ne soit réellement parvenue à s'imposer, cette approche chrono-thématique, fondée sur la variation des échelles spatiales et temporelles, vise à réconcilier chorématique et histoire pour redonner force et vigueur à la carte²⁵. Mieux, elle intègre la méthode cartographique comme outil de raisonnement. Charles Higounet y voit un outil de réflexion au même titre que la méthode critique, comparative ou statistique.

Certes, elle ne négligera pas ces questions d'expression graphique, mais son but essentiel sera, par la confection de cartes provisoires ou « intermédiaires » et par l'interprétation de cartes topographiques, de rechercher entre tous les faits ainsi enregistrés, y compris le substrat physique, des rapports qui ne s'apercevraient peut-être pas autrement. En bref, la méthode cartographique est une méthode de recherche qui consiste à éclairer les phénomènes historiques par le moyen de leur inscription sur la carte²⁶.

23 – C. DELACROIX, F. DOSSE, P. GARCIA et N. OFFENSTADT, *Historiographies...*, *op. cit.*, p. 153-161.

24 – C. HIGOUNET, « La géohistoire »..., *op. cit.*

25 – Voir plus particulièrement : Christian GRATALOUP, *Introduction à la géohistoire*, Malakoff, 2015 ; Christian GRATALOUP, *Atlas historique de la France*, Paris, 2020.

26 – C. HIGOUNET, « La géohistoire »..., *op. cit.*, p. 83.

Cette idée continue de faire son chemin puisqu'elle a été mise en application par Léonard Dauphant pour le royaume de France à la fin du Moyen Âge²⁷. Ainsi, on voit que la géographie historique ne doit pas se borner à des cartes de localisation ou de répartition mais aller plus loin en proposant des analyses schématisées par la mise en carte. Patrick Boucheron appelait de ses vœux une cartographie chorématique de l'Europe médiévale²⁸. Cette démarche ne doit pas pour autant ôter la vigilance et la critique érudite de l'historien, qu'on pense à la vérification de la localité des lieux dans les sources par exemple.

Sans se réclamer géo historiques, plusieurs projets d'envergure dans notre région doivent être cités. L'*Atlas historique du Limousin* (université de Limoges) et l'*Atlas historique de l'Auvergne* (université Clermont Auvergne) partagent tous deux l'objectif d'une cartographie dynamique et évolutive du Limousin et de l'Auvergne à travers les siècles. Spécifique au fait religieux, le projet *Col&Mon* (Collégiales et Monastères), entièrement accessible en ligne²⁹, vise au recensement et à la mise en réseau des établissements religieux médiévaux. La mise en carte des établissements et de leurs réseaux entend mieux rendre compte de l'occupation du sol par les ordres religieux et comprendre davantage leur fonctionnement. Les premiers résultats montrent un rapport ambivalent avec la limite. Le cas des cisterciens est intéressant car d'un côté la cartographie révèle des installations (Bonlieu, Prébenoît ou encore Aubepierre dans le nord-est de la Creuse)³⁰ aux marges du diocèse dans des terroirs difficiles et « en retrait du monde » ; tandis que de l'autre, cette situation limitrophe semble profiter aux moines car ils se trouvent à proximité des terres fertiles du Bourbonnais et du Berry dans lesquelles ils déploient leurs réseaux et dépendances, pour y acquérir des vignes, par exemple³¹. Il reste à

27 – Léonard DAUPHANT, *Le royaume des quatre rivières : l'espace politique français, 1380-1515*, Seyssel, 2012.

28 – P. BOUCHERON, « Représenter l'espace féodal »..., *op. cit.*

29 – *Monastères, Corpus des établissements réguliers de la France médiévale*, éd. Noëlle DEFLOU-LECA. Disponible sur cercornum.univ-st-etienne.fr/monasteres (consulté le 25/12/2022)

Collégiales - Base des collégiales séculières de France (816-1563), éd Anne MASSONI, disponible sur vafl-s-applirecherche.unilim.fr/collegiales/ (consulté le 12/12/2022)

30 – Signalons toutefois que des communautés érémitiques existent déjà en ces lieux et que ces abbayes deviennent cisterciennes par filiation, non par création *ex nihilo*.

31 – David GLOMOT, « Mort d'un vignoble. La disparition des vignes en Haute-Marche à la fin du Moyen Âge », in *L'univers du vin : hommes, paysages et territoires*, Caen, 2014, p. 11-24.

effectuer des comparaisons similaires à l'échelle des seigneuries en évaluant la part jouée par les laïcs – qui, on le sait, consentent à de généreuses donations – dans l'installation des communautés.

Dans le même ordre d'idée, des pistes sont à explorer dans la diffusion des courants artistiques. Les travaux de Claude Andrault-Schmitt ont montré que les spécificités de l'art roman ou gothique en Limousin s'inscrivaient dans l'aire des courants artistiques venus de l'ouest³². Ce regard vers l'ouest a également été signalé dans l'architecture militaire comme le montre la diffusion des tours maîtresses rectangulaires à contreforts³³. Les travaux d'histoire de l'art souffrent encore d'une cartographie élémentaire mais les nombreuses similitudes observées entre les monuments seraient instructives pour réexaminer les limites traditionnelles. À n'en point douter, il y a là un réel potentiel de synthèse cartographique à l'échelle régionale.

À l'échelle locale, une autre possibilité serait d'étudier plus spécifiquement les zones de confins, qui subissent plusieurs influences et qu'on ne sait jamais trop comment cartographier. Pour ces espaces, la difficulté est qu'ils se situent encore aujourd'hui en zone limitrophe. Proposer des cartes synthétiques implique de déplacer la fenêtre d'observation sur plusieurs départements ce qui n'est pas toujours le cas, nous l'avons vu. Mieux connues, ces zones de confins permettraient sans doute de mettre encore plus à l'épreuve les limites de nos cartes.

Un exemple : la fortification de la commanderie de Lavaufranche

Pour rendre compte de toutes ces problématiques, prenons l'exemple de la fortification de la commanderie de Lavaufranche à la fin du XIV^e siècle, connue au travers de deux chartes datées du 11 juillet 1380 et du 13 juin 1386³⁴. La première est un mandement adressé par le roi au sénéchal du Limousin pour que ce dernier se rende à la commanderie de Lavaufranche. Louis II de Brosse, seigneur de Boussac, s'est plaint au roi de la construction d'un « fort » à la commanderie sans demande d'autorisation. En cette fin du XIV^e siècle, le contexte des fortifications de châteaux, d'abbayes ou d'églises dus aux troubles de la guerre de Cent ans est bien connu dans la région³⁵. La commanderie se trouve dans la châtelainie de Boussac et dans la terre, justice et

32 – Claude ANDRAULT-SCHMITT, *Limousin gothique : les édifices religieux*, Paris, 1997.

33 – André CHÂTELAIN, *Donjons romans des pays d'Ouest*, Paris, 1973.

34 – Arch. dép. Creuse, 1 E 260.

35 – Philippe LOY, « Les autorisations de fortifier en Haute-Marche à la fin du Moyen Âge : le droit et la pratique », *Travaux d'archéologie limousine*, 34, 2014, p. 201-206.

ressort du seigneur plaignant. Il est précisé que le fort de Lavauf Franche se trouve dans le diocèse de Limoges. Bien que la châtel lenie de Boussac relève du Berry, c'est le sénéchal du Limousin qui est dépêché sur place, alors que sa compétence est censée s'arrêter aux limites orientales du comté de la Marche³⁶. Un accord est finalement trouvé le 13 juin 1386 entre Louis II de Brosse et Robert de Châtel neuf, prieur du prieuré d'Auvergne. La commanderie est maintenue mais elle devient rendable au titre du guet et de la justice au seigneur susdit y compris en temps de guerre. Nous avons là un bel exemple d'enchevêtrement de juridictions : châtel lenie, diocèse, sénéchaussée, prieuré d'Auvergne. Trois territoires concernés, un seul espace.

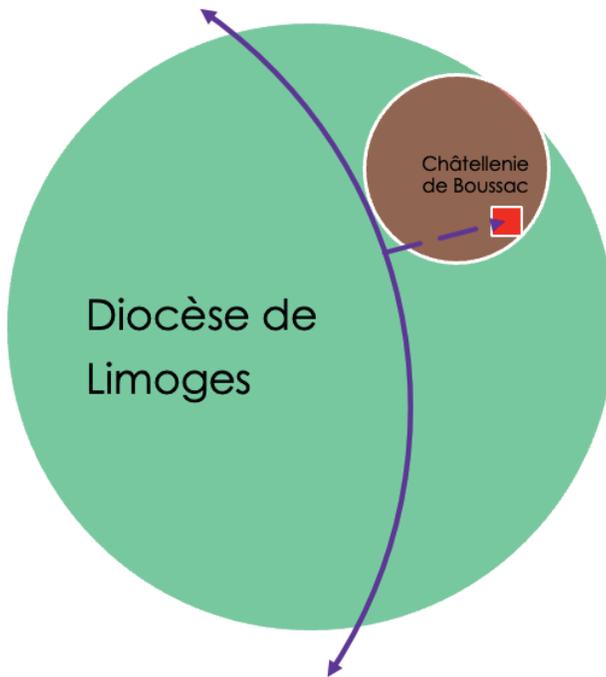


Figure 4 : Proposition de schématisation du territoire d'action des acteurs concernés par la fortification de la commanderie de Lavauf Franche

Auteur : Étienne Ménager, décembre 2022

- En vert : le quart nord-est du diocèse de Limoges, qui sert à situer la commanderie
- En marron : le ressort de la châtel lenie de Boussac, en Berry
- En rouge : la commanderie de Lavauf Franche
- En violet : la limite orientale de l'action du sénéchal du Limousin

36 – C. RÉMY, « Genèse médiévale du Limousin administratif. Les circonscriptions royales (XIII^e-XVI^e siècles) »..., *op. cit.*

CONCLUSION

Au terme de cette étude, il apparaît que les connaissances des limites du nord-est de la Creuse que l'on a pu mettre en évidence s'inscrivent dans les problématiques plus larges de la géographie historique en général. Ses thèmes se sont élargis et ont fluctué au gré de l'avancée de la recherche. L'occupation du sol reste un thème privilégié de cette géographie en associant l'action des sociétés humaines et la géographie physique. Si une nouvelle géographie historique semble bien apparaître après des décennies de dédain, ni tous les espaces, ni toutes les thématiques n'ont été explorés, en dépit de nombreux travaux. Vu sous cet angle, il apparaît qu'il manque une réflexion d'ensemble sur la place du comté de la Marche, né sur les confins des comtés de Poitiers, Bourges et Limoges au milieu du X^e siècle et pris en étau entre rivalités capétiennes et plantagenèses³⁷.

Par ailleurs, nous avons pointé les difficultés que présente la représentation du territoire au Moyen Âge. Les limites ne sont pas figées dans le marbre, elles sont largement perméables et ne forment pas un quadrillage parfait. Charles Higounet soulignait que le principal problème de la géographie historique reste la notion de frontière et sa concrétisation paysagère. La frontière est-elle naturelle ou artificielle ? Une mer, un fleuve, une chaîne de montagnes, une forêt constitue-t-elle une frontière ?³⁸ Plus largement, Christian Rémy rappelle que même avec l'arrivée des SIG nous continuons d'entretenir avec le territoire médiéval un rapport en décalage avec la perception qu'en avaient les hommes du Moyen Âge. Nous l'avons dit, ces derniers privilégiaient les rapports interpersonnels à celui avec l'espace. L'approche rationnelle de notre société à l'espace, fondée sur une conception linéaire, continue et obsédée par la définition de celui-ci ne nous permet pas de définir ces territoires que nous percevons mais dont la délimitation avec précision est impossible³⁹.

Tout en se détachant – autant que faire se peut – de ce schéma de pensée, la cartographie doit conjuguer impression générale, dynamisme, mouvement, clarté alors que nous avons insisté sur l'enchevêtrement des territoires et la complexité des rapports avec celui-ci. On l'a vu, la démarche cartographique pose des problèmes

37 – B. BARRIÈRE, « Le comté de la Marche. Une pièce originale de l'héritage Lusignan »..., *op. cit.*

38 – C. HIGOUNET, « La géohistoire »..., *op. cit.*

39 – C. RÉMY, « L'ancrage territorial de l'aristocratie limousine (XI^e-XVI^e siècles) : quelques réflexions »..., *op. cit.*

d'expression graphique tels que le choix du cadre, de l'échelle ou encore du fond de carte.

Pour y répondre, nous pensons qu'une approche géo historique combinée à une cartographie rigoureuse sans être rigoriste est une solution offrant une assise stable. La difficulté à cartographier ne doit pas nous décourager à le faire. Par le croisement des échelles, des temporalités et des données, la carte se révèle être un outil de travail efficace qui peut faire apparaître des questionnements non visibles autrement. En ce sens, elle ne peut apporter que des probabilités⁴⁰. En effet, il conviendra à l'historien de ne pas se laisser duper par le déterminisme géographique et les vides laissés sur les cartes par les lacunes documentaires. En appliquant les principes exposés, il nous semble qu'utilisée à bon escient, la carte permet d'interroger autrement l'espace.

Étienne Ménager,
Professeur agrégé d'histoire, doctorant en histoire médiévale,
FRAMESPA, « France, Amériques, Espagne – Sociétés, pouvoirs,
acteurs », Université Toulouse – Jean Jaurès et CNRS, UMR 5136.

40 – C. HIGOUNET, « La géohistoire »..., *op. cit.*

SOMMAIRE

	Pages
Hommage à Daniel Dayen	
Guy AVIZOU : <i>Daniel Dayen (1943-2023)</i>	5
Alain GRANJEAN, Jean-Philippe BENOIST, Ermine BODEAU, France CHAMBARD, Jean LELACHE : <i>Au revoir Monsieur Dayen</i>	9
Éric BOYRON : <i>Bibliographie des travaux de Daniel Dayen</i>	10
Sciences naturelles	
Jean-Pierre LÉCRIVAIN : <i>La pie-grièche grise Lanius excubitor. Une espèce en voie d'extinction</i>	26
Sébastien VERSANNE-JANODET : <i>La banalisation des milieux aquatiques du Limousin. Causes et conséquences d'une trajectoire définie</i>	42
Claude MOURET : <i>La grotte de la Croisière, Saint-Maurice-la-Souterraine : approche globale, morphologique, géologique et archéologique</i>	94
Daniel GIRON : <i>De la sylvie primitive creusoise aux forêts d'aujourd'hui.</i>	118
Histoire	
André LARIGAUDERIE : <i>Les moulins de Lourdoueix-Saint-Pierre</i>	122
Étienne MÉNAGER : <i>La géographie des limites médiévales dans le nord-est de la Creuse : état de la recherche et pistes de réflexion</i>	133
Marie SOULARD : <i>Restaurer les peintures murales dans trois églises du sud de la Creuse (Clairavaux, Saint-Frion, Felletin) : quel parti pris de restauration privilégier ?</i>	150
Paul BUSUTTIL : <i>Les enseignements d'une transaction passée entre les habitants de Chambon et la duchesse de Bourbonnais et d'Auvergne en 1521</i>	158
Jean-François LÉPINE : <i>Deux contrats inédits de 1674 concernant les sculpteurs de retables Bouer & Pavillon en Haute-Marche</i>	164
Jean-François MATHIEU : <i>Un jupon protecteur ?</i>	177
Paul BUSUTTIL : <i>De la Champagne à la Creuse, les Remy, parcours d'une famille au XVIII^e siècle et au XIX^e siècle</i>	185
Michèle PAROUTY : <i>Le plus ancien plan inédit des quartiers Saint-Martial et Saint-Éloi de Chambon en 1781</i>	210
Jean-Luc LÉGER : <i>Felletin : le monument aux morts des Combes, une famille décimée pendant la Grand Guerre</i>	230
Christophe MOREIGNE : <i>Jean Lurçat à Aubusson (1939-1941) et l'échec de son projet de voyage aux États-Unis</i>	236

MÉLANGES

Denis LOCHE : <i>Suzanne Perret aviatrice (1912-1951)</i>	253
Claire BARBIER :	
• <i>La grotte du château de la Chezotte d'Ahun et sa statue de la Vierge</i>	255
• <i>La maison dite du Colombier à Guéret</i>	257
• <i>Les Seiglière, seigneurs de Beaumont, de Saint-Yrieix-les-Bois ?</i>	261
Jean-François PETIT : <i>Tapissier et philosophie : un art du tissage selon Jean Guiton</i>	263

CHRONIQUES

Murielle COLOMBIER-TIXIER : <i>Les Archives départementales de la Creuse. Bilan des actions 2022</i>	269
Alice BERNADAC : <i>La Cité internationale de la tapisserie en 2022</i>	271
Michelle DAYEN : <i>Chroniques des ventes publiques. Année 2022</i>	279
Jean-Marie ALLARD : <i>Bibliographie creusoise 2022</i>	305
Guy AVIZOU : <i>Chronique de la Creuse en 2022</i>	317

NÉCROLOGIE

Frédéric GRAVIER : <i>Jean Marrane (1923-2022)</i>	329
--	-----

VIE DE LA SOCIÉTÉ

Guy AVIZOU : <i>Procès-verbaux des séances de l'année 2022</i>	337
Jean BÉTOLAUD DU COLOMBIER : <i>92^e excursion annuelle</i>	352
Publications en vente	358
Liste des adhérents	361
Index analytique du tome soixante-huitième, année 2022	368

ISSN 0249-664X

ISBN 978-2-903661-70-0

Société des sciences naturelles, archéologiques et historiques de la Creuse, 2023

Directeur de publication : Guy AVIZOU

Dépôt légal : 3^e trimestre 2023

